

La phase d'inscription et de formulation des vœux a débuté le 20 janvier 2021. Les candidats auront jusqu'au 11 mars 2021 inclus pour formuler leurs vœux et jusqu'au 8 avril 2021 inclus pour finaliser leur dossier et confirmer les vœux.

## Accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation

**RAPPEL** Pour pouvoir créer son dossier Parcoursup, l'élève scolarisé en classe de Terminale devra renseigner :

- ✓ Son INE ou INAA
- ✓ Sa date de naissance
- ✓ Sa commune de naissance

La saisie de ces 3 informations permettra la reconnaissance de l'élève dans son lycée et dans sa classe.

Si l'élève n'est pas reconnu : les informations qu'il saisit sont différentes de celles remontées par son établissement ; il faudra alors vérifier les informations et effectuer les modifications nécessaires sur la fiche de l'élève depuis votre site de gestion.

[Vidéo Comment m'inscrire sur Parcoursup ?](#)

Pour vous permettre d'accompagner les candidats dans leur choix d'orientation, des outils et ressources utiles sont à disposition. Des modalités d'accompagnement se sont adaptées au contexte sanitaire et proposent des **solutions dématérialisées** sous forme de Tchats, salons virtuels et Journées Portes Ouverte organisées en distanciel.

### Ressources des sites Eduscol et Parcoursup

Les ressources pour accompagner les élèves dans leur choix d'orientation et présenter le fonctionnement de Parcoursup 2021 sont disponibles sur le site [EDUSCOL](#)

- [Parcoursup 2021 : guide pratique pour accompagner les lycéens](#) rassemblant toutes les informations clés sur la procédure pour vous permettre d'accompagner les élèves de l'inscription sur la plateforme jusqu'à la phase d'admission.
- [Fiche repère à destination des chefs d'établissement](#)
- [Fiche repère à destination des professeurs principaux et des psychologues de l'éducation nationale](#)
- [Le diaporama Parcoursup 2021](#) permettant de présenter aux élèves et à leur famille la procédure Parcoursup 2021 dans le cadre des réunions d'information.
- [Parcoursup 2021 en trois étapes](#) dépliant de 3 pages résumant les étapes de la procédure
- **Tchats Parcoursup** tout au long de la procédure pour échanger avec les candidats. Retrouvez [le programme sur le site Parcoursup](#).

**Important**

Des dispositions spécifiques ont été introduites dans la Loi du 8 mars relative à l'ORE, pour garantir l'accès **des futurs étudiants en situation de handicap** aux formations de l'enseignement supérieur.

Pour chaque formation inscrite sur Parcoursup, un **référé handicap** est chargé de répondre aux questions sur les aménagements possibles.

Une **fiche de liaison** (non obligatoire) permet de préciser les modalités d'accompagnement ou les aménagements mis en place durant le parcours, mais également ceux nécessaires pour la poursuite d'études.

- [Une infographie sur les modalités d'accompagnement des lycéens en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant](#)
- [Handicap et études supérieur](#) un nouveau guide pour les candidats en situation de handicap élaboré par l'association APACHES et la DGESIP avec des capsules vidéos.
- [Étudiants en situation de handicap](#) le site étudiant.gouv.fr offre des informations pertinentes pour la vie d'un étudiant en situation de handicap : par établissement, les noms des responsables d'accueil, aides diverses auxquelles il peut prétendre, liens avec le CNOUS ou les CROUS pour l'hébergement et la restauration, transport, textes officiels, etc...

Tchat Onisep [« Parcoursup : Quels dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ? »](#)

Vendredi 12 février 2021 de 16h à 17h

L'association « **Droit au savoir** » et l'équipe Parcoursup exposeront les différents dispositifs existant pour l'accompagnement, les démarches à suivre pour une meilleure prise en compte de la situation de handicap.

## Les fiches pratiques Onisep destinées aux professeurs et aux élèves

- [Fiche professeur : L'entretien personnalisé d'orientation](#)
- [Fiche professeur : L'élève de terminale n'a pas de projet concret](#)
- [Fiche professeur : Aider l'élève à rédiger la rubrique « Activités et centres d'intérêts »](#)
- [Fiche élève : Préparer son orientation](#)
- [Fiche élève : Questionnaire – Je fais le point](#)
- [Fiche élève : Rédiger sa rubrique « Activités et centres d'intérêts »](#)

### Le Projet de Formation Motivé (PFM)

Le **PFM** remplace la lettre de motivation. Il permet aux établissements d'apprécier la motivation du candidat en complément des autres informations du dossier. L'objectif est d'expliquer en quelques lignes, pourquoi il a retenu une formation, quels sont ses atouts pour y réussir (qualités, compétences, intérêts, démarches effectuées comme des entretiens, des JPO, des recherches etc...). Il dispose de **1 500 caractères** (certaines formations peuvent demander un PFM plus long comme les EFTS)

#### Conseils :

- Prendre connaissance des caractéristiques de la formation, en particulier « **Compétences et connaissances attendues** », « **Critères généraux d'examen des vœux** » et « **Perspective d'études ou d'insertion professionnelle** » afin de rédiger son PFM en cohérence avec ces éléments.
- **Échanger avec des étudiants ou des représentants des formations souhaitées**, notamment lors des semaines de l'orientation et des Journées Portes Ouvertes. Valoriser ses démarches dans le PFM.

- [Fiche professeur : Aider l'élève à rédiger son argumentaire de motivation](#)
- [Fiche élève : Rédiger son projet de formation motivé](#)

Besoin d'aide pour rédiger vos **Projets de Formation Motivés ?**  
Des professionnels et des bénévoles peuvent vous aider. [Contactez-les sur JobIRL à partir de fin février](#)

#### Les ressources sur le site de Parcoursup

- [Vidéo « Parcoursup, c'est quoi ? »](#)
- [Vidéo Comment m'inscrire sur Parcoursup ?](#)
- [Vidéo Comment formuler et compléter son dossier ?](#)
- [Vidéo Comment bien se renseigner sur une formation ?](#)

### Des services numériques d'aide à l'orientation vers les études supérieures.

**Nouveauté** [Des solutions et services numériques](#) sont disponibles depuis le site Parcoursup pour aider les candidats à mieux connaître les formations et le monde professionnel, à se positionner et à définir leur projet d'orientation et faciliter les échanges avec des étudiants et des professionnels.

#### → Les services destinés aux élèves et aux étudiants

- Projet [« Graines d'Avenir »](#) un service développé par l'Onisep, l'Étudiant et Didask
- [Hello Charly](#) Coach digital permettant de découvrir les métiers et les formations
- [Inspire](#) avec la plateforme INSPIRE-Orientation
- [Jobirl.com](#) réseau d'orientation qui connecte les jeunes et les professionnels de tous secteurs et métiers, et des étudiants de toutes filières.
- [Mon Avenir en Grand](#) des outils pédagogiques pour découvrir des métiers, des formations, des conseils d'étudiants.
- [FUN](#) découvrez des disciplines, des filières, des métiers et des voies de formation grâce aux MOOC d'orientation.
- [My Road](#) application qui permet de simuler les choix d'études et de carrière sur une carte interactive.
- [Oria](#) module d'Intelligence Artificielle qui accompagne les jeunes à se mettre en relation avec des personnes capables de les aider dans la construction de leur projet d'orientation
- [Myfuture](#) RDV toutes les semaines sur [stagedecouverte.fr/live](#) pour 5 à 10 heures de live avec des professionnels.
- [Chaîne youtube superBac](#) proposant une série de live 100% dédiée à Parcoursup.
- [Wilbi](#) application qui permet de découvrir le quotidien des métiers en story.

#### → Les services destinés aux équipes éducatives

- [FUN](#) les MOOC d'orientation
- [INSPIRE](#) une plateforme INSPIRE-Orientation proposant aux équipes pédagogiques un espace avec fiches activités sur les études supérieures, la vie étudiante, la connaissance de soi etc...
- [Jobirl.com](#) qui propose un kit pédagogique « Parcoursup » avec plusieurs activités sur différentes thématiques.

## Informations complémentaires

### Site de simulation Parcoursup

Le site de simulation de la plateforme Parcoursup est ouvert. Ce site vous permet de créer le dossier fictif d'un candidat à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Vous pouvez y accéder depuis l'adresse suivante : <https://simulation.parcoursup.fr>  
Nous vous invitons à consulter la documentation disponible sur le site de simulation qui vous guidera dans la création de dossiers fictifs.

### Sportif de Haut Niveau (SHN)

**Nouveauté**

Un processus de contrôle de la qualité SHN qui utilise les bases de données du Ministère des Sports permettra au candidat de **saisir son numéro de SHN (identifiant PSQS – Portail du suivi quotidien du sportif)** et de confirmer ainsi que le candidat est bien inscrit sur les listes ministérielles (élite, espoir, clubs fédéraux). La saisie de ce numéro permettra un pré-remplissage d'une partie des informations habituellement demandées dans le dossier du candidat.

### Baccalauréat 2021 et contexte sanitaire



Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, plusieurs adaptations des épreuves ont été décidées :

- Les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique qui devaient se dérouler du 15 au 17 mars sont annulées et **seront évaluées en contrôle continu**. Les notes des épreuves finales d'enseignements de spécialité sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires. Pour ces enseignements, les formations présentes sur Parcoursup disposeront **des notes et appréciations des professeurs des bulletins des 2 premiers trimestres ou du 1<sup>er</sup> semestre**.
- Les épreuves terminales du mois de juin sont maintenues.

Un document « repère » synthétisant les éléments mis à disposition des formations pour l'examen des vœux a été réalisé au niveau national. Ce document joint au présent DRAIOsup précise notamment les modalités particulières de prise en compte des évaluations du baccalauréat général pour la session 2021 dans le dossier Parcoursup (impact Covid-19).

Vous pouvez consulter le site du ministère pour suivre les [adaptations des modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat 2021 au contexte sanitaire](#).

### Recensement des élèves participant à une Cordée de la Réussite

**Nouveauté**

Parcoursup permet désormais de signaler aux formations de l'enseignement supérieur, les périodes de Cordées d'un élève, si celui-ci l'y autorise. L'enregistrement des élèves concernés se fait via la BEE. Si la remontée de vos bases élèves dans Parcoursup a déjà été faite, il est important de **mettre à jour cette information directement sur votre site de gestion Parcoursup**, via la rubrique « Élèves » en saisissant l'information dans la scolarité de l'élève grâce à la nouvelle fonctionnalité développée à cet effet.

**Texte de référence** : la LPR avec la publication au **JO du samedi 26 décembre 2020** de la [loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur](#) et notamment le point 4 de son article 37.

### Compléments sur les enseignements de spécialité et ETLV en série Technologique



Un document d'accompagnement « **Compléments sur les enseignements de spécialités et ETLV en série technologique** » est disponible sur votre site de gestion, dans la rubrique « Documentation ». Il précise comment traiter les EDS en série technologique en rattachement et aussi la gestion de la langue vivante, en adéquation avec la BCN.

### Intégration des notes des élèves de terminale des sections Internationales et Binationales

La « **note sur la saisie des bulletins en section internationale et binationale** » de la DGESCO est disponible sur votre site de gestion, dans la rubrique « Documentation ». Elle précise la procédure à suivre pour l'intégration des notes relatives à l'option internationale au baccalauréat (OIB) des sections internationales (SI) et des notes des sections binationales sur les bulletins scolaires de terminale, à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Chaque établissement disposant d'une section internationale ou d'une section binationale, **devra faire apparaître sur les bulletins scolaires 4 lignes distinctes**, pour lesquelles la note et l'appréciation devront être renseignées :

- Histoire-géographie
- Histoire-géographie en langue de section
- Langue et littérature en langue de section
- LVA (ou LVB) dont la note devra être attribué en référence au niveau de compétence atteint par l'élève dans la langue concernée. (Chaque établissement définissant sa grille de notation)

### Poursuite de l'expérimentation concernant l'accès des bacheliers professionnels en STS

Depuis l'année scolaire 2016/2017, la région académique des Hauts-de-France **expérimente un processus d'admission qui permet de faciliter et de développer l'accès des bacheliers professionnels en STS**. L'objectif est de mieux préparer et accompagner ces lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur afin d'y favoriser leur réussite. Les avis favorables sont proposés par le conseil de classe au chef d'établissement pour chaque élève sur chacune des spécialités de BTS demandée. La saisie de ces avis dans Parcoursup est réalisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

La circulaire de région académique ainsi que les documents d'accompagnement sont accessibles sur les liens suivants :

- Académie d'Amiens : <https://filesender.renater.fr/?s=download&token=6a4e3f64-fb7d-403f-99fb-da66e763fceb>
- Académie de Lille : <https://eduline.ac-lille.fr/themasite/site/sites/exp-bac-pro-bts>

Comme l'année dernière, il appartiendra aux établissements d'accueil de procéder à l'étude de l'ensemble des candidatures y compris celles des élèves de baccalauréat professionnel ayant obtenu un avis favorable.

## ➤ Aide à la mobilité Parcoursup



Une **Aide à la mobilité** de 500 euros pour les futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Elle peut être demandée à partir du 8 juillet en se connectant sur [Messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

**Les conditions** : bénéficier d'une bourse de lycée 2020-2021, être inscrit sur parcousup et avoir confirmé un vœu en dehors de son académie de résidence, avoir accepté définitivement une proposition d'admission un vœu confirmé hors de son académie de résidence lors de la procédure Parcoursup. Pas de restriction liée à la formation suivie. Les candidats éligibles sont informés dans Parcoursup par la présence de l'encart « **Infos Aide à la mobilité** » en face du vœu correspondant à une formation en dehors de leur académie de résidence.

Attention : Cette aide ne concerne pas les personnes déjà étudiantes et en réorientation via Parcoursup, ni les lycéens qui ne perçoivent pas de bourse de lycée cette année (même s'ils deviennent boursiers de l'enseignement supérieur)

Pour plus d'informations concernant ce dispositif, consultez le site [amp.etudiant.fr](https://amp.etudiant.fr)

## ➤ Ressources complémentaires sur le PPPE

- Kit de communication sur le PPPE à diffuser le plus largement possible
  - [Dépliant d'information élèves](#)
  - [Dépliant d'information enseignants](#)
  - [Affiche « Choisissez le nouveau parcours préparatoire au professorat des écoles »](#)
- Accès au site [« devenir enseignant »](#)